



Le néerlandais ou l'allemand comme première langue moderne : entre accueil positif et questionnements

ARNAUD MICHEL

C'est un des dossiers qui fait l'actualité dans le secteur de l'enseignement ces dernières semaines : l'obligation du néerlandais ou de l'allemand à partir de la 3^e primaire dès 2027-2028. Nous avons sondé différents partis représentés dans l'hémicycle communautaire pour savoir comment ils appréhendaient cette réforme et quels points d'attention celle-ci faisait apparaître.

Pour débiter, quelques chiffres valent mieux que de longs discours. En 2019-2020, 64% des élèves de 6^e primaire en Wallonie suivaient un cours de néerlandais et seulement 47% le faisaient en première secondaire. Toujours en Wallonie, de récentes statistiques indiquent que 28% des élèves inscrits en 6^e secondaire en 2020-2021 n'avaient pas suivi une seule heure de cours de néerlandais durant toute leur scolarité. 1% de ces 52.502 élèves a choisi le néerlandais durant tout son parcours. Le constat est clair : le choix du néerlandais s'efface de plus en plus au profit de l'anglais.

Face à ces constats, la ministre de l'Enseignement, Caroline Désir (PS), a déposé sur la table du gouvernement une note d'orientation visant à rendre

obligatoire une des langues nationales - le néerlandais ou l'allemand - à partir de la 3^e primaire dès 2027-2028. Une proposition approuvée par le gouvernement à la mi-octobre. Latifa Gahouchi, députée PS et présidente de la commission Éducation du Parlement, appuie le constat. « *Il fallait amorcer une réflexion vers plus de bilinguisme* », dit-elle. « *On voit clairement un déficit de connaissances des langues nationales au sud du pays. Je soutiens évidemment la mesure de la ministre. Mais le travail ne s'arrête pas là. On va mettre en place, en janvier, un groupe de travail au sein de la commission. Il travaillera sur ces matières et sur la double immersion, entre autres.* »

Des avis divergents

« *Nous sommes pour la généralisation de l'apprentissage d'une langue nationale* », explique Stéphanie Cortisse, députée MR. « *Avec les règles actuelles (cf encadré en page 11), la Wallonie était isolée.* » La députée réformatrice, qui tient à préciser qu'elle ne sous-estime pas l'apprentissage de l'anglais, poursuit : « *C'est une bonne décision pour renforcer l'unité du pays et pour augmenter le sentiment d'appartenance nationale. C'est également bon pour accroître l'employabilité des jeunes. En effet, beaucoup d'offres d'emploi demandent un bilinguisme français-néerlandais.* »

Kalvin Soiresse Njall, député Écolo, élargit le propos : « *Il ne s'agit pas seulement d'enseigner le néerlandais mais aussi de se rapprocher de la culture néerlandophone*

car nous estimons qu'il y a un problème de cohésion entre les communautés. Au-delà des cours en classe, nous plaçons pour des activités hors les murs : cinéma, théâtre, visites culturelles, échanges entre élèves, ... »

Le député écologiste évoque, lui aussi, l'atout des langues dans la recherche d'emploi. « On va vers une société multilingue. Les chances d'obtenir un emploi augmentent avec la connaissance des langues. Le but n'est pas de marginaliser l'anglais. Si l'apprentissage débute tôt, les enfants seront plus à même de maîtriser plusieurs langues. »

Son de cloche opposé chez Marie-Martine Schyns, députée Les Engagés et ancienne ministre de l'Enseignement : « Vu les crises vécues ces derniers temps, il y a des priorités bien plus importantes que cela. Notamment la pénurie des enseignants, la valorisation du métier, la confiance entre le triangle enseignant, élève et parents ainsi que le bien-être à l'école et la santé mentale. »

Elle dénonce par ailleurs « une décision prise par le gouvernement sans concertation et donc à l'encontre de la méthode mise en place jusqu'ici par le Pacte d'excellence. Quand y aura-t-il une vraie concertation avec les Pouvoirs organisateurs, les parents et les syndicats ? Un débat public au Parlement doit avoir lieu. Cette question est très vive au sein de la population. »



Si les avis divergent, le point commun réside dans la nécessité de répondre à un enjeu majeur : le risque d'aggravation de la pénurie d'enseignants. « Pour la rentrée prochaine, 373 professeurs doivent être trouvés », détaille Stéphanie Cortisse. « Il s'agira d'un test grandeur nature. Comment va-t-on trouver ces enseignants ? », s'interroge Marie-Martine Schyns. « Nous y serons très attentifs. Le gouvernement y travaille et des efforts doivent être faits par la ministre », confie Calvin Soiresse Njall.

Pistes

Pour attirer les professeurs, tous trois plaident pour une valorisation à 10 ans pour les secondes carrières. « Il faut également donner l'envie aux jeunes enseignants en arrêtant de leur donner les pires classes ou en les exposant

à des retards dans le paiement de leur salaire. J'avais lancé des campagnes de sensibilisation à destination des jeunes, avant leurs études. Elles pourraient être reprises. Tout ne sera pas résolu grâce à cela mais il faut être volontariste », ajoute Marie-Martine Schyns.

Kalvin Soiresse Njall met, quant à lui, quatre pistes sur la table : « Les secondes carrières et la formation rapide pour entrer dans l'enseignement, les échanges directs d'enseignants avec la Flandre et la mobilité inter-réseaux. »

Pour le MR et Les Engagés, d'autres questions doivent encore être tranchées par la ministre. « Même si elles sont en discussion, il faut avancer. Quelle sera l'incidence sur les écoles en immersion anglaise ? Une période transitoire devra être mise en place pour les écoles qui ne proposent que l'anglais. Au MR, nous serons attentifs à l'impact social. Certains enseignants qui donnent par exemple anglais ou espagnol craignent de devoir quitter leur école. Par ailleurs, ne faudrait-il pas ajouter une épreuve « langue moderne » lors du CEB ? Nous y sommes favorables », ajoute Stéphanie Cortisse.

Marie-Martine Schyns attend désormais que la ministre vienne au Parlement avec les textes légaux. « Nous pourrions alors nous prononcer plus en profondeur. Actuellement, rien n'est clair », ajoute celle qui s'inquiète également du sort des enseignants qui ne donnent pas le néerlandais ainsi que des écoles en immersion anglaise. « Quid des écoles dans les communes qui proposaient des cours d'allemand (voir encadré ci-contre) ? Ces écoles auront-elles toujours le libre choix ? » ■

Les règles actuelles dans les différentes Régions

Les règles actuelles en matière d'apprentissage des langues varient en fonction des Régions. À Bruxelles, l'apprentissage de la première langue moderne débute déjà en 3^e primaire et est obligatoirement le néerlandais. C'est le cas également dans 4 communes wallonnes à la frontière linguistique : Comines-Warneton, Mouscron, Flobecq et Enghien.

Pour le reste de la Wallonie, l'apprentissage d'une première langue est prévu à partir de la 5^e primaire (en 3^e et 4^e primaire dès la rentrée prochaine suivant les réformes apportées par le Pacte pour un Enseignement d'excellence). Le choix de cette langue doit être effectué entre le néerlandais, l'anglais ou l'allemand. Il existe cependant une exception pour 5 communes : Waimes, Malmedy, Plombières, Baelen et Welkenraedt. Les élèves y ont le choix entre l'allemand et le néerlandais.

Enfin, en Flandre, tous les élèves apprennent d'abord le français à partir de la 5^e primaire. Dès la 3^e primaire en option et même dès la 1^{re} primaire dans les établissements néerlandophones à Bruxelles. ■ **A.M.**

La pénurie : un problème majeur mais peu de solutions miracles

Nous avons pu nous en rendre compte au fil des réactions, une problématique est pointée de manière récurrente : la pénurie d'enseignants. Rendre obligatoire le néerlandais ou l'allemand comme première langue moderne dès la 3^e primaire à partir de 2027-2028 est-il vraiment réaliste ?

« Déjà sans cette mesure d'obligation de suivre une des langues nationales, nous allons être confrontés à une aggravation de la pénurie à la rentrée 2023 », explique Laetitia Bergers, Secrétaire générale de la Fédération de l'enseignement fondamental (FédEFoC) du SeGEC. « En effet, avec le cours de langue qui aura lieu dès la 3^e primaire à partir de l'année prochaine en Wallonie, on va devoir trouver davantage d'enseignants. » On parle ici de 373 professeurs à recruter.

« Actuellement, tous les élèves n'ont pas l'entièreté des heures de langues modernes qu'ils devraient avoir. Les écoles sont obligées de prévoir un certain nombre de périodes en fonction de la région (voir page 11) mais celles-ci ne sont pas entièrement financées. C'est un problème », ajoute Laetitia Bergers.

Dans l'enseignement secondaire, le manque de professeurs est aussi un problème réel. La Fédération de l'enseignement secondaire catholique (FESeC) a sondé les 290 établissements du réseau. Sur 275 réponses reçues, 129 écoles font état d'une pénurie de professeurs dont 50 spécifiquement en langues modernes.

Accompagner les enseignants

Mais quelles solutions pour régler ce problème ? Soyons de bon compte, cela ne se fera pas d'un coup de baguette magique. Laetitia Bergers : « La ministre travaille sur un pool d'enseignants qui pourraient aller dans différentes écoles. C'est en phase de test pour les instituteurs primaires. Il est nécessaire également d'alléger les conditions d'accès à la fonction et pour la rendre plus attractive. On pourrait aussi valoriser une partie de l'ancienneté acquise dans le privé. Enfin, l'idéal serait d'avoir une formation initiale des enseignants plus en phase et plus réaliste avec l'apprentissage du néerlandais. »



Du côté de la FESeC, l'accent est mis sur l'accompagnement des enseignants débutants, qu'ils soient jeunes diplômés ou en seconde carrière. « Accompagner au mieux ces enseignants est un enjeu important si on veut qu'ils restent dans l'enseignement. En langues modernes, beaucoup d'entre eux sont en seconde carrière. Parler une langue est une chose, l'enseigner en est une autre. Il est primordial de leur donner des clés », insiste Pascale Prignon, Secrétaire générale adjointe de la fédération du secondaire.

« Outiller les enseignants est essentiel », ajoute Nathalie Delvigne, responsable de secteur « langues modernes » à la FESeC. « Nous avons développé un outil pédagogique qui s'appelle 'Gérer les groupes hétérogènes' qui reprend des outils à disposition des enseignants mais aussi des techniques et jeux pour apprendre, des clés pour animer une classe, etc. La Cellule de soutien et d'accompagnement (CSA) propose des formations pour les enseignants débutants sur leurs premiers pas, sur la manière d'évaluer et sur la gestion et l'animation de classe, par exemple. »

Le recrutement de professeurs est donc le défi majeur à relever d'ici la mise en œuvre de la mesure en septembre 2027. La ministre de l'Enseignement, Caroline Désir (PS), a fait voter un décret en ce sens au Parlement de la FWB. Celui-ci comprend plusieurs mesures dont la prise en compte de 5 ans d'ancienneté pour les enseignants en seconde carrière et le maintien de l'ancienneté en cas de changement de réseau. Le décret prévoit également l'élargissement de l'autorisation d'exercer au-delà de l'âge de la pension à tous les retraités de l'enseignement. Enfin, la formation et la certification de celle-ci feront l'objet d'une attention particulière. Concrètement, des certificats de réussite à des tests de langues émis par des organismes nationaux ou internationaux encore à définir seront valorisés pour le titre de capacité des enseignants de langues modernes. ■

A.M.

Des implications organisationnelles sur le terrain

Du côté des écoles, l'obligation du néerlandais ou de l'allemand aura un impact organisationnel. A fortiori dans les établissements qui ne proposent actuellement pas une de ces deux langues. C'est le cas de l'école fondamentale de l'Institut Sainte-Marie d'Arlon.

« Suite à une grande désaffection du néerlandais, puis de l'allemand, nous enseignons uniquement l'anglais », explique Michèle Gavroy, la directrice. « Je comprends le souhait de pousser les langues nationales. Mais la mise en pratique ne se fera pas sans heurts organisationnels. Quid des professeurs d'anglais qui n'ont pas les titres pour enseigner le néerlandais ? Et même s'ils l'ont. Avoir le titre ne signifie pas forcément vouloir l'enseigner. Cela risque de renforcer la pénurie en province du Luxembourg alors que la formation des régents à Bastogne ferme faute d'étudiants »

« Étant proche du Luxembourg, l'allemand peut être un plus mais l'anglais reste prépondérant. Cela risque de susciter un tollé chez les parents », poursuit Mme Gavroy qui plaide pour plus de clarté sur les implications de cette décision. « On veut préparer les choses mais c'est difficile tant que tout n'est pas clair. » ■

A.M.



Les langues pour s'ouvrir à l'autre

Pour aller plus loin que l'écueil de la pénurie, Laetitia Bergers nous brosse le contexte global de l'apprentissage des langues à l'école. Celui-ci commence dès la maternelle avec l'éveil aux langues.

Sur le fond, la FédEFoC est plutôt favorable à l'obligation d'apprendre une des langues nationales. « Dans les programmes du SeGEC, on insiste sur la nécessité d'ouverture à la langue et à la culture de l'autre. L'éveil aux langues est tant au service du développement langagier qu'au service du développement citoyen. En effet, aborder les

langues, c'est s'approcher de l'autre, de sa culture et de son identité, surtout dans un contexte où nos classes sont pluriculturelles et accueillent des profils d'élèves des 4 coins du monde avec des vécus parfois très lourds. »

Cette ouverture est une notion chère au SeGEC. « Nous respectons le cadre des référentiels et nous nous référons au Conseil de l'Europe qui promeut 'des méthodes d'enseignement des langues vivantes qui renforcent l'indépendance de la pensée, du jugement et de l'action combinée à la responsabilité et aux savoir-faire sociaux'. On intègre en outre des recherches qui prouvent l'intérêt du multilinguisme. »

La réforme s'inscrit donc dans un contexte plus général d'apprentissage des langues. « Dès la maternelle, avec l'éveil aux langues, les enfants seront amenés à développer des aptitudes qui permettent de communiquer, de comprendre des séquences

langagières, d'ouvrir le cerveau aux comparatifs entre différentes langues. Et on le sait, plus cela se fait jeune, meilleur sera l'apprentissage qui viendra par la suite. Dans ce cadre, la décision du gouvernement a du sens. Il est bon qu'en Belgique on puisse se rapprocher de la langue et de la culture néerlandophones ou germanophones. »

« Ce qu'on peut regretter, c'est que la décision de rendre obligatoire une des langues nationales ait été prise de manière unilatérale. Il n'y a pas eu de concertation avec les acteurs. Ceci dit, il fallait avoir le courage de le faire », reconnaît Laetitia Bergers. « Nous avons quatre ans pour nous y préparer. Je pense que c'est suffisant. Maintenant, nous attendons du gouvernement le cadre précis de cette réforme. » ■

A.M.



Et l'immersion dans tout ça ?

Quand on aborde le sujet de l'apprentissage des langues dans l'enseignement, la filière de l'immersion est incontournable. En allemand, en anglais ou en néerlandais, ce type d'enseignement concerne environ 45.000 élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles, fondamental et secondaire confondus. Quel sera l'impact de l'obligation du néerlandais ou de l'allemand sur l'immersion ? Nous avons posé la question à Amélie Meulder, fondatrice de l'Union des Parents des écoles d'Immersion (UPI).

« Nous accueillons favorablement la décision. L'UPI milite pour l'immersion mais aussi pour plus de multilinguisme. C'est donc un pas dans le bon sens à cet égard », débute Amélie Meulder. « Cependant, par rapport à l'immersion, nous nous interrogeons sur plusieurs aspects. »

Le premier d'entre eux rejoint la crainte générale : l'aggravation de la pénurie des enseignants, spécifiquement en néerlandais. « Pour la rentrée prochaine, avec l'avancement de la 1^{re} langue moderne en 3^e primaire, la ministre Désir annonce déjà environ 400 enseignants à trouver. Comment faire ? La pénurie est déjà forte en immersion et s'est même renforcée avec la réforme des rythmes scolaires car les enseignants néerlandophones se retrouvaient en décalage avec leurs enfants scolarisés en Flandre », détaille Mme Meulder. « D'ailleurs, une des craintes qui vit dans les milieux de l'immersion néerlandaise, c'est qu'on

laisse l'immersion péricliter pour que des enseignants soient réinjectés dans le circuit classique. Je sais que ce n'est pas à l'agenda politique mais c'est une crainte... »

Seconde carrière

Ensuite, pour l'UPI, sans mesures drastiques, la pénurie d'enseignants risque de venir plomber cette nouvelle mesure. « On rejoint la ministre Désir sur pas mal de plans. Mais on veut aller plus loin et plus vite », explique Mme Meulder. « Sans ouverture, point de salut. Une ouverture vers les enseignants en seconde carrière en valorisant 10 ans d'ancienneté, comme en Flandre ou comme dans la qualifiant en FWB. Il faut également fidéliser ces enseignants et accélérer la reconnaissance des certificats obtenus à l'étranger. On ne peut plus traîner », exhorte-t-elle. Le propos reste néanmoins optimiste. « Sur le moyen et long terme, l'obligation du néerlandais aura un effet positif sur la pénurie. La mesure devrait attirer... »

Enfin, l'UPI attire l'attention sur le futur des écoles en immersion anglaise. Vont-elles devoir revoir leur projet pédagogique ? « Cette réforme aura un impact qui nécessitera de revoir le décret. » L'Union des Parents des écoles d'Immersion met ses propositions sur la table. « Il faudrait prévoir l'immersion en néerlandais en primaire et permettre de basculer vers l'immersion anglaise en secondaire. Pourquoi ne pas envisager la double immersion dès la 3^e primaire ? Actuellement, le décret vise le secondaire. Nous souhaitons étendre cette possibilité dans un but de multilinguisme renforcé. Pour l'immersion en anglais, il y a donc des pistes. Surtout que des études ont montré qu'il y avait peu de souci de passer d'une langue à une autre. » Et Amélie Meulder de conclure : « Si le gouvernement veut vraiment promouvoir les langues, il y a des solutions. » ■



©DR

A.M.



Les langues : de véritables atouts pour l'emploi

Le multilinguisme est fortement encouragé et est souvent érigé comme un atout sur le marché de l'emploi. Cela se vérifie-t-il dans les faits ? Nous avons interrogé le Forem et Actiris pour objectiver la situation. Les chiffres sont plutôt parlants...

Jean-François Marchal est analyste de marchés au Forem. Pour lui, cela reste stratégique sur le marché de l'emploi de connaître le néerlandais. « Entre 18 et 19% des offres d'emploi qui passent par chez nous demandent du bilinguisme. Dans 70% des cas, il s'agit du néerlandais. » Des chiffres stables depuis 2015-2016.

Du côté du pendant bruxellois du Forem, ces statistiques sont encore plus révélatrices de l'importance des langues. « Parmi les offres d'emploi gérées par Actiris, une sur deux nécessite des connaissances linguistiques explicites, et parmi celles-ci, plus de 55% requièrent des compétences en français et en néerlandais », détaille Romain Adam, porte-parole de l'Office régional bruxellois pour l'emploi.

Jean-François Marchal ajoute : « Ces statistiques varient également en fonction du diplôme requis. Pour le supérieur, on parle d'un tiers des offres qui imposent d'être bilingue, contre un cinquième pour l'enseignement secondaire. » Le secteur est également un élément qui influence fortement la demande de multilinguisme. Il insiste sur un aspect spécifique à la Belgique. « N'oublions pas que la Flandre reste le premier partenaire économique de la Wallonie. En Wallonie, le tourisme se développe de plus en plus. Il attire une nombreuse clientèle néerlandophone. Il est logique que les employeurs recherchent des profils qui maîtrisent la langue. L'Horeca est aussi un secteur en recherche de travailleurs bilingues français-néerlandais. On peut citer les fonctions commerciales en général. »

M. Marchal pointe néanmoins un problème rencontré assez régulièrement. Certaines offres d'emploi ne trouvent pas le candidat idéal à cause de ce prérequis linguistique. « Il arrive même que des employeurs doivent aller chercher les candidats de l'autre côté de la frontière linguistique, surtout dans les activités saisonnières. »

Des outils pour apprendre

L'analyste du Forem veut attirer l'attention des jeunes sur l'importance de maîtriser les langues. « Pour les jobs étudiants, le premier contact avec le marché de l'emploi, c'est un avantage indéniable. Dans les Ardennes, par exemple, pour pratiquement deux tiers des offres pour de tels jobs le néerlandais est requis. »

À Bruxelles, Actiris a réalisé une enquête en 2021 sur la maîtrise des langues. « Si l'on se base sur les tests de langues effectués sur la plate-forme Brulingua, 4.781 Bruxellois ont effectué un test en néerlandais et, ensemble, ont obtenu un score de 22%. 3.667 personnes ont réalisé un test en français et obtenu 41%. Quant à l'anglais, 3.667 Bruxellois ont procédé à un test pour atteindre 31% », note Romain Adam.

Afin de développer des compétences linguistiques, les deux Régions ont créé une plateforme gratuite et accessible à toutes et tous. Brulingua, à Bruxelles, et Wal-langues en Wallonie, offrent la possibilité de se former de manière autonome, dynamique et interactive. Avis aux amateurs ! ■

A.M.